 

Annexe 1 : Offre d’achat

Commune de Libramont-Chevigny – Société Wallonne du Logement – vente des parcelles propriétés de la Commune et de la SWL situées dans le périmètre de la ZACC du Serpont à Libramont

Offre d’achat

A. Identité complète du candidat acquéreur

Le(s) soussigné(s) et/ou la(les) société(s)

1.

Dénomination, forme juridique, n° d’entreprise, siège social

2.

Dénomination, forme juridique, n° d’entreprise, siège social

Le cas échéant,

Les personnes mentionnées ci-avant déposent une offre en société simple momentanée

**constituée en vue de l’acquisition sous la dénomination :**

L’offre doit être signée par chacune des personnes formant la société simple ou par un mandataire justifiant d’une procuration.

B. L’offre d’achat porte sur les biens suivants :

C. Prix offert pour l’acquisition du bien

Les soussignés s’engagent à acquérir les terrains pour le prix global de **…euros**

Représentant un prix de **..… euros/m²**.

La présente offre est **valable** pour une durée de **six mois** à dater de la date prévue pour

l’ouverture des offres à savoir le 06/10/2023 donc jusqu’au 06/04/2024.

**En cas d’acceptation de l’offre par le vendeur**, le compromis de vente et l’acte authentique seront passés conformément aux clauses et conditions prévues par le cahier des [charges](https://www.wallonie.be/sites/default/files/2023-05/840770461001z002bis.pdf) en annexe et à l’offre du candidat acquéreur.

D. Affectation des parcelles faisant l’objet de l’offre d’achat

Les soussignés s’engagent en déposant leur offre à réaliser le projet de promotion immobilière présenté dans les annexes de leur offre d’achat conformément au cahier des charges.

Le cas échéant

E. documents joints à l’offre par le candidat acquéreur Le candidat acquéreur certifie qu’**il joint** à son offre :

* les documents relatifs à l’absence de causes d’exclusion
* le formulaire concernant la capacité économique et financière dûment rempli ;
* les références prévues pour justifier de sa capacité technique ;
* les documents relatifs à la reprise du cautionnement des charges d’urbanisme ;
* les documents descriptifs en ce qui concerne l’affectation des terrains à acquérir ;
* le planning de développement.

2